Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260618-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 23
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze minutes, le cinq juin, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-06-18
Tarification des activités maison Simone-Veil

Date de convocation du Conseil municipal :
22 mai 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, M. SALAÜN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, Mme BARILLEC, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, M. POCHAUVIN, Mme FAGOT, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE - LEBRIS, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absents ayant donné procuration :

Mme EVEN	procuration à	Mme LECOMPTE
M. BICREL	procuration à	M. Le Maire
M. CHEVAL	procuration à	M. QUENTEL
M. JOLY	procuration à	M. SALAÜN
Mme COTTON-KERSIMON	procuration à	Mme VANZÉE - LE BRIS
Mme LE PAGE	procuration à	M. QUÉRÉ

Absents :

Secrétaire de séance :
M. DA FONSECA

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260618-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-06-18

Solidarités

TARIFICATION DES ACTIVITÉS MAISON SIMONE-VEIL

Rédacteur : Raphaële Portefaix
Rapporteur : Jean-Pierre Combroux

La Maison Simone-Veil a ouvert ses portes au mois de septembre 2025 et propose des activités à destination de tous les publics. Afin de répondre à leur développement, il est proposé de fixer les tarifs municipaux relatifs aux participations des usagers .

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la grille tarifaire.

Depuis l'ouverture du lieu, la Ville s'est appuyée sur des partenaires, associations et bénévoles pour proposer un programme d'animations et ateliers variés ouverts à tous.

Pour poursuivre leur développement, la Ville fait aussi appel à des professionnels qui facturent leur prestation à la collectivité. Il est donc proposé de mettre en place une tarification de ces ateliers pour les usagers.

En effet, cette participation doit permettre de prendre en charge une partie du coût de l'intervention du partenaire ou du matériel nécessaire à la mise en place de l'atelier (cuisine, peinture, etc.).

Cette tarification ne s'applique pas aux activités ne générant pas de dépenses pour la collectivité. Elles continueront à être proposées sur le principe de la gratuité (activité animée par un bénévole ou une association par exemple).

Compte tenu de la vocation sociale de la Maison Simone-Veil, la tarification est voulue abordable afin de rester accessible à tous. Ainsi, la grille tarifaire se présente comme suit :

Tarif A	Gratuit
Tarif B	3 €
Tarif C	5 €
Tarif D	7 €
Tarif E	9 €

Cette tarification sera revue annuellement ou de manière anticipée si une réévaluation semble pertinente.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la grille tarifaire ci-dessus.

Avis de la commission Moyens généraux du lundi 1er juin 2026 : Favorable à l'unanimité
Avis de la commission Solidarités-Éducation du mardi 2 juin 2026 : Favorable à l'unanimité

LdF

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260605-D20260618-DE

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 5 juin 2026

Le secrétaire de séance

Louis Da Fonseca

Le Maire

Maxime Herlédan

MAIRIE DE GOUESNOU
29850